

Conditions générales d'utilisation

L'interAMAP44, Association loi 1901 – 1 Boulevard Boulay-Paty – 44100 Nantes, dans le cadre de ses missions de promotion des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et d'accompagnement et d'animation du réseau des AMAP de Loire-Atlantique, met à disposition des AMAP et producteurs distribuant en AMAP l'application web CAMAP du domaine public publiée sous license libre GPL-2 disponible sur <https://github.com/CAMAP-APP> et hébergée sur un serveur loué auprès de GANDI SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 800.000€ ayant son siège social au 63-65 boulevard Massena à Paris (75013) FRANCE, immatriculée sous le numéro 423 093 459 RCS PARIS.

L'application est accessible à l'adresse <https://camap.amap44.org>.

La fourniture de l'accès à cette application est assurée par des membres bénévoles de l'association InterAMAP44 moyennant le paiement à l'association d'un abonnement annuel. InterAMAP44 assure la maintenance logicielle du serveur et le support aux utilisateurs, réalise les opérations de mise à jour et de sauvegarde des données afin d'en assurer la disponibilité, mais ne saurait être tenue responsable d'éventuels préjudices découlant d'incidents techniques, de bugs, de piratage ou tout autre événement indépendant de sa volonté, entraînant l'indisponibilité temporaire ou permanente de l'application CAMAP ou la perte partielle ou totale de données. Aucun remboursement ne saurait avoir lieu en cas d'interruption de service. Seul un arrêt définitif de la fourniture du service en cours d'année pourra donner lieu à un remboursement prorata temporis. L'absence de risque de perte de données ne pouvant être garanti, nous encourageons les AMAP à ne pas procéder à la dématérialisation complète des contrats entre producteurs et adhérents.

InterAMAP44 peut dans le cadre de la fourniture du service d'hébergement de l'application CAMAP avoir accès aux données présentant un intérêt légitime stockées sur son serveur, mais s'engage à n'en faire aucun usage autre que ceux nécessaires à la bonne réalisation du service, incluant notamment la sauvegarde de l'application, l'assistance utilisateur, la vérification du respect des conditions générales d'utilisation, la communication aux utilisateurs d'information concernant le fonctionnement, l'état ou les évolutions du service, l'exécution du contrat, et le recouvrement des abonnements. InterAMAP44 s'engage à ne pas faire d'utilisation commerciale des données et ne pas les communiquer à des tiers.

L'InterAMAP44 s'engage à procéder à la suppression des données d'un groupe de l'application CAMAP sur demande du contact enregistré comme Représentant légal. Sauf demande explicite, en cas de défaut de paiement de l'abonnement, le groupe sera désactivé (accès suspendu) et les données pourront être conservées pendant une durée maximale d'1 an avant suppression définitive du serveur afin de permettre la reprise du service en cas de régularisation. Aucune restauration de données ne sera possible après suppression d'un groupe de l'application CAMAP.

L'InterAMAP44 est constituée d'une équipe de bénévole, et à ce titre ne saurait être tenue pour responsable des conséquences d'éventuels dysfonctionnements de l'application. Aucun remboursement ne saurait avoir lieu en cas d'interruption de service. Seul un arrêt définitif de l'hébergement en cours d'année pourra donner lieu à un remboursement prorata temporis.

L'administrateur et gestionnaire du groupe CAMAP hébergé sur camap.amap44.org est une association 1901 déclarée ou "de fait" ou un producteur distribuant en AMAP. Son représentant légal est référencé dans les propriétés du groupe CAMAP en tant que tel. Il ou elle s'engage à :

- respecter la Charte Nationale des AMAP (2014) disponible ici :

<https://www.amap44.org/wp-content/uploads/2019/01/Charte-des-AMAP-mars-2014.pdf>

- ne prendre aucune commission sous quelque forme que ce soit sur les contrats "AMAP classique" ou "AMAP variable" gérés avec l'application CAMAP

- s'assurer que tous les producteurs référencés dans son groupe Camap sont des professionnels dûment déclarés (SIREN)

- s'assurer que les producteurs référencés dans son groupe ont bien une activité de production ou transformation et ne proposent que des produits issus de leur production, sauf cas marginal et prévu au contrat (par ex. approvisionnement ponctuel de certains légumes par un maraicher)

- respecter le RGPD en ce qui concerne l'inscription de ses membres et la gestion de leurs données personnelles sur l'application CAMAP hébergée sur camap.amap44.org, et les informer de leurs droits d'accès/de modification/de suppression de leurs données personnelles

- ne recueillir que les données nécessaires au bon fonctionnement de l'AMAP et de l'application (intérêt légitime)

- ne pas utiliser le groupe CAMAP pour stocker des fichiers autres que ceux nécessaires et en cours de validité (contrats disponibles, statut de l'AMAP, règlement intérieur, ...) afin de limiter l'espace de stockage utilisé, dans un souci environnemental et de limitation du coût mutualisé d'hébergement

- n'utiliser l'outil de messagerie que dans le cadre des activités du groupe CAMAP et veiller à respecter les recommandations listées ici : <https://wiki.amap44.org/fr/app/bonnes-pratiques-messagerie#que-puis-je-faire-pour-aider-au-bon-fonctionnement-de-camapamap44org>

- être à jour du paiement de son hébergement annuel sur camap.amap44.org auprès d'InterAMAP44

- ne pas avoir un usage détourné de l'application

InterAMAP44 se réserve le droit de suspendre ou supprimer tout groupe CAMAP qui ne respecterait pas les présentes Conditions générales d'utilisation, après demande de mise en conformité auprès du "Représentant légal" référencés dans les propriétés du groupe. Cette suspension ou suppression ne pourra donner lieu à aucun remboursement d'abonnement.

Tout litige en relation avec l'utilisation du site camap.amap44.org est soumis au droit français. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents de Nantes (44).

V1.0 des CGU, dernière révision le: 05/05/2023